

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Vu le vif intérêt que suscite ce rapport, le ministre pourra-t-il en fournir des exemplaires aux membres, soit par polycopie ou autrement?

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui, je me propose de demander la permission de faire imprimer ce rapport.

### SUBSIDES

ÉROSION SUR L'ÎLE LULU—DÉCLARATION DE M. REID À LA SUITE D'UNE MOTION DU PREMIER MINISTRE.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais exposer un grief avant que vous quittiez le fauteuil. J'ai fait récemment un appel au ministre des Travaux publics à propos d'une chose qui touche un grand nombre de cultivateurs de l'île Lulu. J'ai reçu plusieurs télégrammes m'informant que leurs terres sont en grand danger d'être inondées et je désire exposer cette affaire importante au Gouvernement. Il peut arriver parfois que l'érosion des terres soit un phénomène naturel, mais l'érosion dont je veux parler aujourd'hui, sur 5,000 acres de terre cultivée où habitent plus de cent familles, a été causée par le ministère des Travaux publics, qui a bloqué, en 1925 et en 1927, certains chenaux du fleuve Fraser, faisant ainsi dévier le courant de ce fleuve contre les rives de l'île Lulu. Le ministre des Travaux publics, je le sais bien, prétend que son ministère ne saurait assumer toute la responsabilité en cette affaire, et je sais bien que nul gouvernement ne peut être tenu responsable de toutes les érosions qui peuvent survenir sur les rives des rivières, si elles sont naturelles. Mais, dans le cas que je soulève en cette Chambre, le ministère des Travaux publics a détourné le courant, bloquant un chenal et dirigeant ainsi les flots du fleuve Fraser contre les terres endiguées de la municipalité de Richmond. Je soutiens que le Gouvernement est responsable de cela et qu'il devrait venir au secours de ces cultivateurs. Le danger est si grave que, si la digue se brise, non seulement 5,000 acres de terre en culture seront détruits, mais tous les travaux d'endiguement de cette région seront aussi complètement anéantis. Je fais un nouvel appel au ministre et à la Chambre, les suppliant de venir au secours des cultivateurs et des colons de cette région.

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): L'honorable député a écrit de temps à autre au ministère des Travaux publics à ce sujet, et nous avons reçu des télé-

grammes de New-Westminster et de personnes intéressées à la question qu'il a soulevée. Nous avons mûrement examiné ces observations. Si je me rappelle bien, voici, d'après le dossier, quels sont les faits. Il y a plusieurs années que ces digues ont été construites, et cela bien longtemps avant que le ministère des Travaux publics y ait fait exécuter des travaux ou ait entrepris de contrôler ou de diriger l'écoulement des eaux du fleuve Fraser. Ces digues ont été construites par les municipalités intéressées, par l'entremise d'une commission d'endiguement, laquelle possédait, je le crois, le droit de taxer les bénéficiaires riverains; peut-être eut-elle aussi le concours de la province. La question a été soumise à nos ingénieurs qui m'assurent que rien de ce qu'a fait le ministère des Travaux publics n'a en quoi que ce soit contribué à l'érosion qui a lieu en ce moment. La responsabilité semble incomber à la province ou aux autorités municipales. Le ministère des Travaux publics, quelque sympathique qu'il soit, quel que soit l'intérêt qu'il porte à cette affaire et quel que soit son désir d'acquitter toutes les obligations qui peuvent incomber au gouvernement fédéral, ne se croit néanmoins nullement responsable de la situation actuelle. Cette Chambre doit comprendre que le gouvernement fédéral ne peut pas songer à protéger la propriété privée contre l'érosion. Le gouvernement fédéral n'est responsable que là où il a fait exécuter des travaux qui ont pu causer l'érosion ou contribuer à l'érosion. Or nos ingénieurs affirment catégoriquement que le gouvernement fédéral n'a rien fait qui aggrave en quoi que ce soit la situation ou qui contribue à causer l'état de choses actuel. Dans ces circonstances, je dois informer mon honorable ami et la Chambre que cette question est une qui réclame l'intervention des autorités provinciales et municipales et non celle du gouvernement fédéral.

DROITS DE DOUANE SUR LES FOURNITURES DES PÊCHEURS ET SUR LES PIÈCES DE MACHINES —DÉCLARATION DE M. BROWN.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Je profiterai de cette occasion pour signaler à l'attention du Gouvernement certaines plaintes qui m'ont été adressées. J'espérerais que le ministre du Revenu national (M. Matthews) ou le ministre des Finances (M. Rhodes) seraient ici quand je formulerais mes observations, mais comme nous comptons bientôt terminer la session et que l'occasion ne se présentera peut-être plus, je discuterai la chose dès maintenant. Il s'agit de certaines décisions du ministère du Revenu national au sujet de la perception des droits de douane. Une des plaintes provient de Prince-Rupert. Il appert